



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

**Etaient excusés :** Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

**Absents non excusés :** Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n° 13**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme DARGELOSSE**

**Objet : Ville de TARTAS – Espace Ados – Activités**

Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans la construction d'un Espace ADOS. Après une réflexion de la commission éducation jeunesse et un travail avec le cabinet d'architecte, le permis de construire va être déposé sur les prochains jours. Les travaux devraient être terminés début 2018, Rue Jules FERRY à proximité du groupe scolaire, Ville basse.

Aussi, dans la perspective d'un nouvel espace dédié à la Jeunesse de TARTAS, un animateur municipal est venu renforcer les équipes du service EASA. Sur les mois de mai et juin, un samedi sur deux, puis durant toutes les vacances d'été, celui-ci va rencontrer les jeunes, écouter leurs propositions, proposer des activités, tout en réfléchissant au futur mode de fonctionnement de la structure.

Dans l'attente de bénéficier des nouveaux locaux, les activités se déroulent sur la Maison Jeanne d'Albret.

Il convient donc, aujourd'hui de proposer à notre assemblée de donner avis sur le programme des activités, étant précisé que le règlement de fonctionnement sera revu à l'automne.

De plus est joint le récapitulatif des activités de l'Eté 2017 ci-après :

.../...



### récapitulatif des sorties/séjours

**Séjour du 17-18 juillet** : à TARTAS regroupement avec les FRANCAS des LANDES et activités avec d'autres espaces Ados.

**Jeudi 20 juillet Bubble-foot** : à TARTAS participation des familles directement auprès du prestataire de l'animation.

**Mardi 08/08 Aqualand** : animation sur une journée à GUJAN MESTRAS

**Vendredi 18 Août** : Escape Game animation sur une journée

**Mardi 22 Août** : Surf sur MIMIZAN

**Séjour 28/08 au 29/08** : Animation sur deux jours selon un projet réfléchi pendant l'été par les jeunes

### Soirées :

**Jeudi 20 juillet** : Soirée déguisé Tapas

**Jeudi 27 juillet** : Soirée barbecue

**Jeudi 10 août** : soirée loup-garou géant (les jeunes arrivent après avoir mangé)

**Jeudi 24 août** : soirée féria

Concernant ces différents séjours, sorties ou soirées, les ADOS participent financièrement directement auprès du prestataire, la commune n'intervenant pas dans l'encaissement ou le maniement de l'argent ; Néanmoins la commune peut pour sa part, prendre en charge les frais de déplacement et des frais de logistique après avis de la commission Education Jeunesse.

Aussi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents participant à l'organisation de ces activités, et de fixer, dans le cas d'une participation demandée à chaque adolescent, par décision des tarifs entre 1 € et 500 € à facturer aux ados par l'émission d'un titre de recettes.

Enfin, une adhésion de 20 € sera demandée à chaque ADOS participant sur l'année aux activités de l'ESPACE ADOS de TARTAS soit par la régie « Activités périscolaires-Activités sportives-Animations » ou l'émission d'un titre de recette à l'ordre du Trésor public.

D'approuver l'ensemble de ces modalités.

### **Après en avoir délibéré**

### **Oui l'exposé du rapporteur**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable sur le programme des activités, étant précisé que le règlement de fonctionnement sera revu à l'automne.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents participant à l'organisation de ces activités.

**FIXE** dans le cas d'une participation demandée à chaque adolescent, par décision ou arrêté du Maire des tarifs entre 1 € et 500 € à facturer aux ados par l'émission d'un titre de recettes.

**APPROUVE** l'ensemble de ces modalités.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


  
Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**